

AVIS DE COURSE

CHALLENGE DÉPARTEMENTAL VOILE LÉGÈRE

Saison 2018/2019

PROGRAMME

07 Octobre 2018 :	PORT-CAMARGUE (SNGRPC) Tous supports
21 Octobre 2018 :	BALARUC (CNManuréva) Tous supports
11 Novembre 2018 :	PALAVAS (CNP) Tous supports
07 Avril 2019 :	SALAGOU(BPA) : Optimist et Planche à Voile ; MEZE(YCM) Catamaran
12 Mai 2019 :	LA GRANDE MOTTE(YCGM) Tous supports
16 Juin 2019 :	MARSEILLAN (CVM) Finale Tous supports

<u>Admission des coureurs</u>	Les coureurs devront être munis de leur licence « mention compétition » de l'année en cours, ainsi que d'une autorisation parentale pour les mineurs, remplie par les parents. (L'autorisation parentale sur la fiche d'inscription sera remplie qu'une fois et pour toutes les étapes de la saison). Se reporter à fiche d'inscription sur le site du CDV 34 . Les entraîneurs centralisent les licences, les fiches et les frais d'inscription à chaque rencontre.	
<u>Epreuve régie par</u>	Les règles de course à la voile (RCV 2017-2020) Les prescriptions fédérales Les Règles d'Introduction à la régata(RIR) Voir site CDV 34 Le présent avis de course Le règlement du Challenge Départemental Voile légère 2018-2019	
<u>Frais d'inscription à l'épreuve</u>	Pour toutes catégories : 7 € par coureur et par étape (15 euros si non pré-inscrit). Le formulaire de pré-inscription (Se reporter à fiche de pré-inscription site du CDV34) doit être adressé à chaque club organisateur au plus tard le mercredi précédent la rencontre.	
<u>Programme de la journée d'une étape</u>	9h00 : ouverture des inscriptions 9h45 : clôture des inscriptions : 10h00 : briefing organisation 10h15 : briefing coureurs	10h30 : ouverture de l'émargement 10h40 : clôture de l'émargement 11h00 : 1 ère mise à disposition 17h00 : remise des prix
<u>Classements en flotte et par catégories</u>	Voir règlement du CDV34	
<u>Classes admises à courir</u>	Optimist, planche à voile, catamaran, support handi- valide	
<u>Nombre de courses minimum</u>	Voir règlement du CDV34	